

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF118

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ne pas supprimer le seuil de succession de l'aspa (minimum vieillesse) aujourd'hui à 100 000 euros dans les territoires d'outre-mer.